

PROGRAMME DE FORMATION

Prérequis :

Des connaissances en électricité générale sont requises.

Personnel électricien ayant un titre d'habilitation similaire en cours de validité pour le recyclage.

Formateurs :

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

Lieu de formation :

Au centre de formation 2D+ Formation ou sur le lieu de travail du candidat.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active, supports multimédias, échanges et études de cas pratiques.

Validation des acquis :

Évaluations théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

Habilitation Electrique Personnel Electricien Basse Tension B1(V)/B2(V)(Essais)/BC/BR/BE Essais, Vérification, Mesurage/H0/H0V et/ou H1(V)/H2(V)/HC/HE Essais, Vérification, Mesurage Formation Recyclage

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir des dangers de l'électricité lors de travaux, d'interventions ou d'opérations spécifiques électriques.
- Obtenir les compétences nécessaires à la délivrance des titres d'habilitation électrique.

COMPETENCES VISEES :

- Connaître le rôle et les responsabilités de chaque intervenant vis-à-vis de la Norme NFC18-510.
- Savoir se comporter et donner les consignes adéquates à l'environnement à risque électrique.
- Exécuter et encadrer des interventions sur des installations TBT, BT.
- Réaliser et encadrer des travaux d'ordre électrique en TBT, BT et HTA.
- Être capable de réaliser des opérations spécifiques de type Essais, Vérification et Mesurage en TBT, BT et HTA.
- Connaître et comprendre les risques liés à l'électricité et savoir s'en protéger.
- Réagir en cas d'accident électrique.
- Comprendre et savoir réagir face à un incendie d'origine électrique.

CONTEXTE :

Selon les principes généraux de prévention introduits par le Code du travail (articles L. 4121-1 à L. 4121-5), l'employeur doit « donner des instructions appropriées aux travailleurs ». En conséquence, il se doit de former ses salariés à la prévention du risque électrique. L'objectif de la formation est de faire acquérir au salarié la compétence nécessaire pour qu'il puisse exercer son activité en toute sécurité. À l'issue de cette formation, et en complément des instructions de sécurité, l'employeur délivre au salarié une habilitation électrique pour les opérations qui la nécessitent.

Extrait : <https://www.inrs.fr/risques/electriques/prevention-risque-electrique.html>

Voir aussi :

- Les articles R 4544-9 à R4544-11 du Code du Travail
- La norme NFC18-510/A2

PUBLIC VISE :

Personnel ayant pour rôle d'effectuer des interventions, des travaux et/ou des essais, des vérifications et mesures d'ordre électrique en basse tension et haute tension.

PROGRAMME DE FORMATION

Effectif :

De 1 à 10 personnes.

Durée :

Formation Recyclage : BT =
2 jours (14 heures) + HT = 1
jour (7 heures).
(incluant théorie et
pratique).

Dispositifs de suivi :

Feuille d'émargement et
attestation de fin de stage,
précisant si l'objectif a été
atteint ou non.

Accès aux personnes en

situation de handicap :

Les personnes en situation
de handicap peuvent avoir
des besoins spécifiques.
Contactez-nous pour plus
d'information

PARCOURS PEDAGOGIQUE

Partie théorique :

◇ 1ère partie :

- Les statistiques d'accidents du travail
- Le Code du travail
- Les droits et obligations des salariés et de l'employeur.
- Les acteurs de prévention

◇ 2^{ème} partie :

- Les habilitations selon la Norme NFC18-510
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Les distances et les zones
- Les interventions en TBT et BT
- Les travaux en TBT, BT et HTA
- Les opérations spécifiques en TBT, BT et HTA
- Le rôle de chaque intervenants
- L'analyse des risques en fonction des situations
- La consignation et déconsignation d'un circuit électrique
- La vérification d'absence de tension
- Les différents documents en fonction des opérations réalisées
- Les risques liés à l'électricité
- Les effets de l'électrisation sur le corps humain
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- La conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique
- Les moyens de prévention face aux risques électriques

Partie pratique :

- Identification d'un environnement présentant un risque électrique
- Reconnaissance des zones et mise en place d'un balisage adapté
- Réalisation d'exercices pratiques mettant en scène une intervention générale, des travaux d'ordre électrique et des opérations spécifiques en TBT, BT et HTA.
- Réalisation de connexion et déconnexion sur circuit TBT et BT
- Mise en œuvre des EPC et EPI
- Etablissement des documents adéquats à chaque situation

MOYENS TECHNIQUES :

Armoire électrique ou maquette pédagogique.

Equipements de protection individuelle et collective.

Equipements nécessaires à la mise hors tension (blocage de disjoncteur, cadenas, Vérificateur d'Absence de Tension).

Installations électriques Basse Tension et Haute Tension accessibles sur site.

EQUIPEMENT A PREVOIR :

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque avec visière, veste et gants d'électricien). Des EPI d'électricien communs sont mis à disposition en cas de besoin.



NOMBRES DE STAGIAIRES

271



TAUX SATISFACTION*

97%

*Le taux de satisfaction est calculé sur les participants ayant répondu à notre enquête de satisfaction en 2026